



Service facturation 92-98 Boulevard Victor Hugo 92110 CLICHY

Date de facture : 04/03/2024

N° de facture : FBBI0000000015 **Période :** 03/02/2024 au 03/02/2025

Date de prélèvement : 10/03/2024

N° ORIAS: 07016164

Identifiant client: nidergane

BubbleIn Service IT MR IDEGRANE Nourdine TEST 75001 Paris

Facture FBBI000000015

Prestation	Prix unitaire	Quantité	Prix (EUR)
Adhésion La Plateforme du courtage	166,58 EUR HT / mois	12 mois	1 999,00 EUR
Total HT			1 999,00 EUR
+ TVA (20%)			399,80 EUR
Total TTC			2 398,80 EUR

Le montant total dû sera prélevé sur votre compte bancaire dans les 14 jours à compter de la date de la présente facture.

Tout changement de coordonnées bancaires doit nous être signalé immédiatement à l'adresse support@bubble-in.com.

Article 5 alinéa 7 des Conditions Générales d'Utilisation :

« Tout paiement qui n'est pas effectué à la date d'exigibilité pourra donner lieu, à la discrétion de l'Association et de BubbleIn Services, à l'application de plein droit et sans formalités, (i) d'un intérêt de retard sur le montant impayé s'élevant à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (ces pénalités de retard étant calculées à compter du jour suivant la date d'exigibilité du prélèvement) et (ii) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à quarante (40) euros (étant précisé que l'application de cette indemnité ne fait pas obstacle à la demande d'une indemnité complémentaire correspondant à l'intégralité des sommes qui auront été exposées, qu'elle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de la créance, sur justification par l'Association). Sans préjudice de ce qui précède, en cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à sa date d'exigibilité, l'Association se réserve le droit de suspendre l'exécution de la fourniture des Services, sans préjudice de ses autres droits et recours. »